



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission de région académique pour les élèves à  
besoins éducatifs particuliers - Adaptation  
scolaire et scolarisation des élèves handicapés  
(MIRAEP)

**APPEL À CANDIDATURES : COORDONNATEUR  
POLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS  
RENTREE SCOLAIRE 2023**

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés S/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale – Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré, S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET – Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr)

Le poste de coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds est à pourvoir pour la rentrée 2023.

Placé sous l'autorité conjointe des conseillères techniques de région académique et départemental, l'enseignant recruté contribuera au déploiement du pôle dans les Bouches-du-Rhône.

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré affectés dans les Bouches-du-Rhône ou du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr) dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet : POSTE COORDONNATEUR PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM  
Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1<sup>er</sup> degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, directeur des relations et des ressources humaines*



## FICHE DE POSTE Année 2023-2024

	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<b>Référence : circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017</b> relative à la mise en œuvre de parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS), dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés et implanté dans les Bouches-du-Rhône, est doté d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité conjointe des conseillères techniques de région académique et du département des Bouches-du-Rhône :
		<b>la coordination du PEJS et les relations avec les partenaires extérieurs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- garantir la sécurisation des parcours des élèves au sein du PEJS : identifier les besoins spécifiques, si nécessaire in situ et proposer une organisation pédagogique et des réponses adaptées aux élèves sourds</li><li>- assurer la coordination entre tous les professionnels du PEJS</li><li>- assurer un lien avec les enseignants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : remontées des besoins, suivi des élèves et participer aux équipes de suivi de scolarisation</li><li>- contribuer à l'évaluation des orientations vers le PEJS</li><li>- assurer la coordination avec les professionnels et services médico-sociaux pour l'accompagnement des élèves et faciliter les interventions des partenaires extérieurs</li></ul> <b>le conseil et l'accompagnement à la communauté éducative en qualité de personne-ressource</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- être un appui pédagogique pour les enseignants et les AESH</li><li>- accompagner les nouveaux arrivants : faciliter l'appropriation des missions de travail, du fonctionnement, des outils pédagogiques</li><li>- aider à la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique (adaptations, aménagements)</li><li>- aider à l'évaluation de suivis et de réajustements des projets</li><li>- aider à la préparation des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation</li><li>- impulser, aider, suivre et évaluer des projets d'activités partagées</li></ul> <b>la communication des différents acteurs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- anticiper, identifier les difficultés entre professionnels ou entre élèves</li><li>- veiller à la circulation de la communication entre équipes</li><li>- veiller à la sécurité des élèves sourds : accessibilité des informations</li><li>- veiller à l'accessibilité des réunions pour les enseignants et les parents</li><li>- accompagner la relation avec les familles</li><li>- être médiateur culturel pour les familles étrangères</li><li>- favoriser l'implication des parents délégués sourds</li><li>- assurer un rôle d'information et de médiation culturelle (spécificités des enfants sourds, langue des signes, culture sourde ...) auprès des acteurs de l'école (enseignants, AESH, parents d'élèves)</li><li>- préparer l'accueil des classes avec les partenaires extérieurs en cas de sorties pédagogiques : accessibilité, informations</li><li>- recueillir les demandes extérieures : reportages télévisés, presse écrite, visites d'experts étrangers</li></ul>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et plus particulièrement des élèves sourds dont l'environnement réglementaire et institutionnel des pôles d'enseignement pour les jeunes sourds</li> <li>- Disposer de connaissances sur les spécificités de l'enfant sourd (particularités, langue des signes, culture sourde, histoire de la LSF, ...)</li> <li>- Disposer de connaissances de la pédagogie de/en LSF : particularités, mise en œuvre, ...</li> <li>- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la construction de parcours inclusifs</li> <li>- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle</li> <li>- Capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique et à conseiller en qualité de personne-ressource</li> <li>- Capacité à travailler avec des partenaires, ouverture et capacité relationnelle interculturelle (culture entendante/culture sourde)</li> <li>- Faire preuve d'initiative et d'autonomie</li> <li>- Attester d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme</li> <li>- Disposer d'une aptitude à communiquer en LSF et à l'écrit</li> <li>- Démontrer une grande disponibilité temporelle pour les familles, partenaires et l'équipe pédagogique</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. La connaissance de la LSF est vivement conseillée ; des formations, le cas échéant, pourront être proposées.
	<b>NOMINATION</b>	Les conseillers pédagogiques, les coordonnateurs et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <a href="mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr">ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</a> dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:</p> <p>Objet : POSTE COORDONNATEUR PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM-PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un curriculum vitae,</li> <li>- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,</li> <li>- le dernier rapport d'inspection,</li> <li>- la fiche jointe comportant l'avis l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1<sup>er</sup> degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré</li> </ul>
	<b>CONTACT</b>	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29 Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44



ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE – RS 2023

<b>NOM, Prénom :</b>		<b>Né(e) le :</b>
<b>CORPS</b> <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel <input type="checkbox"/> Autre :	<b>GRADE</b> <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	<b>ÉCHELON</b>
<b>DISCIPLINE :</b>		<b>AGS</b> : (ancienneté générale de services)
<b>AFFECTATION ACTUELLE : (établissement ou circonscription)</b>		
<b>CERTIFICATION OBTENUE :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> CAPA-SH <input type="checkbox"/> 2CA-SH <input type="checkbox"/> CAPPEI MODULE :		<b>Année d'obtention :</b>

<b>POSTE DEMANDÉ</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>COORDONNATEUR PÔLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS</b>

<b>AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE</b> <input type="checkbox"/> IEN 1 <sup>er</sup> degré <input type="checkbox"/> CHEF D'ÉTABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
<b>Motivation :</b>	
Nom, cachet et signature	
Date :	

<b>AVIS DES CORPS D'INSPECTION *:</b> <input type="checkbox"/> IA- DASEN (1 <sup>er</sup> degré) <input type="checkbox"/> IA-IPR / <input type="checkbox"/> IEN-ET (2 <sup>nd</sup> degré) <small>*selon le corps d'appartenance du candidat</small>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
<b>Motivation :</b>	
Nom, cachet et signature	
Date :	

Pièces à joindre :  CV  Lettre de motivation  Rapport d'inspection